

39eme Session de la Commission
de la Population et du Developpement.

Allocation de la delegation electionnelle

le

et developpement

Monsieur le Président.

plans de développement afin d'atténuer les conséquences négatives de la migration sur son développement. Ces plans de développement visent à la création de centaines de milliers d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des grands projets d'infrastructure et dans le bâtiment entrant dans le cadre du programme de consolidation de la croissance 2005-2009 mobilisant des moyens financiers énormes d'un montant de 60 milliards USD. En plus de cela, l'Etat mobilise d'autres moyens financiers pour des programmes d'encouragement à la création d'initiatives économiques au profit des jeunes et des chômeurs. Ces programmes ont atténué un tant soit peu le phénomène migratoire des jeunes et a eu un impact positif sur l'économie nationale et le développement car les personnes qualifiées trouvent des emplois à leurs convenances, il y'a création d'entreprise en tous genres, la consommation croit et l'économie marche.

En ce qui concerne la situation de la communauté nationale à l'étranger, qui est l'appellation officielle de la diaspora algérienne résident en dehors du territoire national, tout une armada de textes législatifs et réglementaires existant, à commencer par la Constitution, leurs reconnaissent un rôle dans l'architecture politique, économique, sociale et culturelle du pays, comme le droit d'être représentés au parlement, à travers l'élection de leurs députés au suffrage universel direct, lors de la tenue des élections législatives. Ainsi le migrant algérien a le droit de participer à la vie politique nationale à travers ses représentants au parlement et à travers sa participation à l'élection

pays d'une longueur totale de plus de 7000 Kms, l'Algérie a toujours été une terre d'accueil et elle le reste. Cette migration s'est accentuée ces dernières années à la faveur de l'ouverture économique du pays qui a vu arriver sur le marché d'investisseurs étrangers et des entrepreneurs étrangers en 1991.

En conclusion, Monsieur le Président, je dirais que la solution où une partie de la solution réside dans l'œuvre de longue haleine qu'est le développement dans le cadre d'un partenariat réel et efficace avec les pays développés. Les migrants, les droits des migrants doivent être respectés et leur intégration doit se faire par la formation et non la discrimination.

Je vous remercie.
